

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com



## Communiqué final du Conseil des ministres



Sous la haute Présidence de S.E. Ali BONGO ONDIMBA, président de la République, Chef de l'Etat, le Conseil des Ministres s'est tenu, ce jeudi 9 avril 2020, à Libreville dès 11 heures par visioconférence.

A l'ouverture des travaux, le Conseil des Ministres s'est une nouvelle fois félicité de l'engagement du Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA, à traduire en actions concrètes les mesures de lutte contre la pandémie de la Covid-19.

En effet, après la forte mobilisation sur la promotion des mesures barrières, il convient désormais à chacun d'entre-nous de se responsabiliser et de se discipliner face aux défis du moment.

Le Conseil des Ministres s'est réjoui de l'acquisition et de l'arrivée des équipements et matériels annoncés par le Chef de l'Etat lors de son adresse à la Nation du 21 mars 2020. Celles-ci qui ont été réparties sur l'ensemble du territoire national sont exclusivement réservées à la lutte et la protection des populations contre la Covid-19.

Aussi, dans un contexte de crise sanitaire marquée par une progression quotidienne de nouveaux cas dans notre pays, le Président de la République, Chef de l'Etat, appelle-t-il à l'union sacrée et à la solidarité nationale pour une stricte observance des consignes de sécurité mises en place dans le cadre du plan de veille et de riposte contre le Coronavirus. C'est dans ce cadre que le Chef de l'Etat, S.E. Ali Bongo Ondimba a déploré le retard accusé dans la mise en œuvre des mesures sociales et économiques par le Gouvernement. Face au devoir de protection envers les populations, le Président de la République a rappelé que la responsabilité de l'ensemble du Gouvernement était

engagée et a instruit ce dernier à traduire en actions concrètes dans l'immédiat les mesures sociales annoncées lors de son dernier discours à la Nation. Ces mesures doivent traduire l'engagement de l'Etat à accompagner les populations et les opérateurs économiques pendant la période de lutte et de confinement contre la pandémie du coronavirus Covid-19.

### **AU TITRE DES PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Afin de traduire en actions concrètes et baliser la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Président de la République, Chef de l'Etat, en faveur des populations et des opérateurs économiques, le Conseil des Ministres a examiné et adopté les textes ci-après :

- le projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi 11/90 du 16 novembre 1990 relative à l'état d'urgence ;
- le projet de décret portant déclaration de l'état d'urgence ;
- le projet de décret portant Création et Organisation du Fonds de Solidarité Covid-19 ;
- Le projet de décret portant gratuité des loyers pour les personnes privées de revenus pendant la période de l'état d'urgence liée au COVID-19 ;
- Le projet de décret portant gratuité de l'eau pour tous les particuliers pendant la période de l'état d'urgence liée au COVID-19 ;
- Le projet de décret portant gratuité de l'électricité pour les particuliers détenteurs d'un compteur 3Kva et 6Kva, pendant la période de l'état d'urgence liée au COVID-19 ;
- Le projet de décret portant interdiction à la SEEG de suspendre aux particuliers la fourniture d'électricité et d'eau pour défaut de paiement pendant la période de l'état d'urgence liée au COVID-19 ;
- Le projet de décret portant création et fonctionnement de la banque alimentaire pendant la période de l'état d'urgence liée au COVID-19 ;
- le projet de décret portant déclaration de nécessité publique l'occupation de l'hôtel RE- NDAMA de Libreville.
- Le projet de décret fixant les modalités des dérogations du temps de travail consécutives aux décisions gouvernementales de lutte contre la propagation de la pandémie du COVID-19 ;
- Le projet de décret fixant les Services essentiels du secteur public et du secteur privé suite aux décisions gouvernementales de lutte contre la propagation de la pandémie du COVID-19.

Au sens du présent décret, sont considérés comme Services essentiels de l'administration et du secteur public, les départements administratifs

suivants :

- Présidence de la République ;
- Cabinets de la primature et membres du gouvernement ;
- Secrétaires généraux d'Institutions constitutionnelles et Ministères ;
- Directeurs généraux, directeurs et chefs de services d'administrations centrales ;
- Personnels de santé et des hôpitaux ;
- Personnels des régies financières et assimilées du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère du Pétrole, et autres administrations, des services des Ministères du Commerce, du Travail, de la Fonction Publique, de l'Industrie, des Solidarités Nationales, de la Forêt et de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Energie et l'ensemble des établissements publics en charge des contrôles alimentaires et sanitaires ou utiles à l'activité économique, des services d'immigration, des services et médias d'actualités ;
- Personnels des services de transport public ;
- Personnels des Forces de Défense et de Sécurité.

De même, pour le secteur parapublic et privé, sont notamment considérés comme Services essentiels, les activités relevant des secteurs suivants :

- Fourniture d'électricité et d'approvisionnement en eau potable ;
- Téléphonie fixe et mobile ;
- Contrôle de la navigation aérienne, maritime, routière et ferroviaire ;
- Médicaux et hospitaliers ;
- Sécurité et gardiennage ;
- Ramassage des ordures ;
- Manutention portuaire ;
- Fret aérien, maritime, routier et ferroviaire ;
- Exploitation, production, transport, stockage et distribution des hydrocarbures (activités amont et aval, personnel en rotation sur sites et personnel de suivi administratif) exploitation et transport des produits miniers, exploitation et transport des produits forestiers, exploitation et production agricole et élevage ;
- Banques et établissements de crédit ;
- Production alimentaire et de boissons, grandes distributions et vente des produits alimentaires ;
- Vente de produits pharmaceutiques ;
- Entreprises de pompes funèbres ;
- Services de l'information (actualités) ;
- Grands chantiers.

Il s'agit particulièrement des personnels astreints au maintien de l'activité, notamment les personnels administratifs (RH, HSE, paie, finances, comptabilité, trésorerie, commercial, personnel des comités de direction), personnels techniques affectés à la logistique, à l'approvisionnement, aux services commerciaux, à l'exploitation et la production.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a également examiné et entériné les textes suivants :

- le projet de décret portant approbation du Contrat de partenariat relatif au réaménagement et à l'exploitation de la route économique dite Transgabonaise ;
- le projet de décret fixant le ressort de la Cour d'Appel Administrative de Libreville ;
- le projet de décret portant Attributions et organisation du Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires.

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Enfin le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- **CONSEILLER POLITIQUE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**  
M. Joël OGOUMA.
- **CONSEILLER SPÉCIAL, CHARGÉ DE MISSIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**  
M. Pierre MOUNANGA YBIMBA.
- **CONSEILLERS SPÉCIAUX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
  - M. Benjamin BANGUEBE MAYOUBI ;
  - Mme Camelia NTOUTOUME-LECLERQ ;
  - Général Djibril IBA-BA, en remplacement du Général Claude Sylvain SONNET.
- **CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**  
M. Elvis OSSINDJI.
- **ATTACHÉS DE CABINET À LA PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**  
Mesdames :
  - Virginie WOURA épouse ETENO ;
  - Rodia Helleny RETENO NDIAYE NGOGA.

### CONSEIL NATIONAL DE SECURITE

#### CABINET DU SECRETAIRE PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE SECURITE

- **DIRECTEUR DE CABINET DU SECRÉTAIRE PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ :**  
M. Pierre MAGANGA.
- **CONSEILLERS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CONSEILLERS DU SECRÉTAIRE PERMANENT :**
  - M. Fortuné NKOMA ROUSSELOT ;
  - Colonel Basile MENZOLE ;
  - M. Freddy NZE EKEKANG.
- **ATTACHÉE DE CABINET À LA PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**  
Mme Marie-Thérèse ITSIEMBOU.
- **CONSEILLER DU SECRÉTAIRE PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ :**  
Colonel Guy-Flore ENAME.
- **SECRÉTAIRES DE CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
  - Capitaine Denise ESSENG ;
  - Capitaine Emile Christian WAMBET ;
  - Capitaine Gildas NYAMHA FOUIITY ;
  - Adjudant-Chef Major André BANDJOMBOU.
- **CHARGÉS DE MISSIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :**
  - Lieutenant Younes Amour BALLAY RENCHAOLT ;
  - Enseigne de Vaisseau 1ère Classe Koprstan MENIKI ;
  - Ludovic MAKANGA ;
  - Cadi Mery Galibert NZENGOUBE DIBAKA ;
  - Dhrel Joël LIHOUMA GUERIN.
- **AGENTS DE SÉCURITÉ DU SECRÉTAIRE PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ :**
  - Sergent-chef ASSOUMOU NDONG-ELLA AMEDEE ;
  - Sergent-chef BOUKOPO MVOUDJOU STEN.
- **CHAUFFEURS PARTICULIERS DU SECRÉTAIRE PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ :**
  - Adjudant Anselme NDONG NZE ;
  - Sergent-Chef Marc-Garen NGOUENI.

### FONDS GABONAIS D'INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES (FGIS)

#### DIRECTION GENERALE

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GÉNÉRAL :  
M. Akim MOUGUIAMA-DAOUDA

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

### CABINET DU MINISTRE

- Conseiller : M. Berni GNAMANKALA.

### ADMINISTRATION TERRITORIALE PROVINCE DE L'ESTUAIRE

- **GOUVERNEUR :**  
Mme Marie Françoise DIKOU MBA, précédemment Gouverneur de la Province de l'Ogooué-lolo, en remplacement de M. Guillaume ADJANGOU LAPPEL.

### PROVINCE DU HAUT-OGOUE

- **GOUVERNEUR :**  
M. Jacques Denis TSANGA, en remplacement de M. Eloi NZONDO.

### PROVINCE DU MOYEN-OGOUE

- **GOUVERNEUR :**  
M. Bernabé MBANGALIVOUA, précédemment Préfet de Département de la MPASSA (Franceville), en remplacement de Mme Paulette MENGUE M'OWONO.

### PROVINCE DE LA NOUNIE

- **GOUVERNEUR :**  
Mme Paulette MENGUE M'OWONO, précédemment Gouverneur de la Province du Moyen-Ogooué, en remplacement de M. Benjamin BANGUEBE MAYOUBI.

### PROVINCE DE LA NYANGA

- **GOUVERNEUR :**  
Mme Nicole NOUHANO, précédemment Secrétaire Général de Province dans le Haut-Ogooué, en remplacement de Mme Christiane LECKAT.

### PROVINCE DE L'OGOUE-IVINDO

- **GOUVERNEUR :**  
Mme Christiane LECKAT, précédemment Gouverneur de la Province de la Nyanga, en remplacement de M. Jules DJEKI.

### PROVINCE DE L'OGOUE-LOLO

- **GOUVERNEUR :**  
M. Jean Bosco ASSINGAMBAGNI, en remplacement de Mme Marie Françoise DIKOU MBA.

### PROVINCE DE L'OGOUE-MARITIME

- **GOUVERNEUR :**  
M. Paul NGOME AYONG, en remplacement de M. Patrice ONTINA.

### PROVINCE DU WOLEU-NTEM

- **GOUVERNEUR :**  
M. Jules DJEKI, précédemment Gouverneur de la Province de l'Ogooué-Ivindo, en remplacement de M. Joël OGOUMA.

## MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

### CABINET DU MINISTRE D'ETAT

- **DIRECTEUR DE CABINET :**  
M. Moïse OKORE.
- **CONSEILLER EN COMMUNICATION :**  
Mme Fany Huguette ATSAME ELLA ASSA Epouse AMVANE MEYO.
- **CONSEILLER DIPLOMATIQUE :**  
Mme Myriam KOURAKOU.
- **CONSEILLER CHARGÉ DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES :**  
Mme Stéphanie Grâce ONA ONDO.
- **CONSEILLER CHARGÉ DE LA COOPÉRATION CULTURELLE :**  
M. Tony Didier Mohamed Ben NGNARE ABEGNE.
- **CONSEILLER JURIDIQUE :**  
Mme Rita KAMBANGOYE, Conseiller des Affaires Etrangères.
- **CONSEILLER ADMINISTRATIF ET FINANCIER :**  
M. Jean Pierre BINGOUE OSSIMA.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU MINISTRE D'ETAT :**  
Mme Flavienne AVOMO BEKOUNG.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIER DU DIRECTEUR DE CABINET :**  
M. Léonce OSSAVOU.
- **CHARGÉS D'ETUDES :**
  - M. Jugglah ESSONE ENONG ;
  - Mme Roseline AKELE EDOU.
- Secrétaires de Cabinet : Mmes :
  - Lucie Rachel TSOUNGHAT ;
  - Roxane ATSAME.
- **CHEF DU PROTOCOLE :**  
Mme Josée Wildine LEWOB ANDOUO épouse LETSINA EPIE.
- **CHARGÉS DE MISSIONS :**  
MM. :
  - Guy Farel ALAME NNA ;
  - Marc Gregor OZOUME NDONG.
- **CHAUFFEUR PARTICULIER DU MINISTRE D'ETAT :**  
- M. Jean Denis OBIANG NGUEMA.

### SECRETARIAT GENERAL SERVICES EXTERIEURS

#### AMBASSADE DU GABON EN ETHIOPIE

DEUXIÈME SECRÉTAIRE, CORRESPONDANT AUPRÈS DE LA CISSA :  
M. Stéphane Serge IBINGA

#### AMBASSADE HAUTE REPRESENTATION DU GABON EN FRANCE

DEUXIÈME SECRÉTAIRE :  
- Mme Béatrice OYANE NDJOMBOUET

#### CONSULAT GENERAL DU GABON A PARIS

DEUXIÈME SECRÉTAIRE :  
- Mme Madina ANDJAYI KEITA

## MINISTERE DE LA COMMUNICATION

### SOCIETE DE PATRIMOINE ET DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES (SPIN)

- **CONSEILLER DU DIRECTEUR GÉNÉRAL :**  
M. Alain KASSA-BAYONNE.

## MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

### INSPECTION GENERALE DES SERVICES

- **INSPECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES :**  
M. Jean Baptiste OBORI.
- **INSPECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES :**  
M. Jean Clair NGUEMA OBAM.

### SECRETARIAT GENERAL

- **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**  
M. Jean Pierre IGNAMBI MAGNIMA.

- **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT :**  
Mme Bertille Patricia OZOUNGUET épouse ONTCHAGALT.
- **CHARGÉS D'ETUDES :**  
Mmes :
  - Julienne BAYANA ;
  - Emilia Carolie N'NOH OBAME ;
  - M. Armand Arsène MAGNANGA.
- **CHEF DE SERVICE COURRIER :**  
Mme Rita ABESOLO EDOU.
- **DIRECTEUR CENTRAL DE LA COMMUNICATION :**  
M. Nestor ELLA NDONG.
- **DIRECTEUR CENTRAL DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION :**  
M. Samson MANGAKA TONDA.
- **DIRECTEUR CENTRAL DES STATISTIQUES ET DES ETUDES :**  
M. Billy Daren BAKOU KOU MILEKA.
- **DIRECTEUR CENTRAL ADJOINT :**  
M. Lionel Prisc EVOUE OBAME.

### DIRECTIONS GENERALES

- **DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :**  
M. Paul NNA ANGOUE.
- **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT :**  
M. Marcellin NZIENGUI.
- **DIRECTEUR DE LA CONCEPTION DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :**  
M. Florentin NDOUNGOU.
- **DIRECTEUR DE LA SENSIBILISATION :**  
M. Hervé ISSIMBA.
- **DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE :**  
M. Charles ASSEMBE.
- **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT :**  
Mme Marinette Claude GOMES.
- **DIRECTEUR ADJOINT DES ETUDES ET DES ENQUÊTES :**  
Mme Gisèle AVOMO ASSOUMOU.
- **DIRECTEUR DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE :**  
M. Jean Joseph EKOUARA GOMEZ.
- **DIRECTEUR ADJOINT :**  
M. Fabien NKILI NDEMEZOHO.
- **DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES :**  
M. Nandro MARAT ABYLA ABALA.
- **DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT :**  
Mme Huguette NGNINGONE NGUEMA.
- **DIRECTEUR DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES :**  
Mme Sarah Hortense NDICKO MBOUMBA.
- **DIRECTEUR ADJOINT :**  
M. Charles Eric EMANE BIE.
- **DIRECTEUR DE L'EVALUATION :**  
M. Pascal DISSELE AKAMBA.
- **DIRECTEUR ADJOINT :**  
M. Mathurin MEYE ME NDONG.

## MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS

### CABINET DU MINISTRE

- **DIRECTEUR DE CABINET :**  
M. Pierre MBENG EYENE.
- **CONSEILLER DIPLOMATIQUE CHARGÉ DE LA COORDINATION DES PARTENARIATS ET DE LACOOPÉRATION INSTITUTIONNELLE :**  
Mme Aïcha Aloïsia ININGOUE VENDRYES.
- **CONSEILLER FINANCIER CHARGÉ DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES :**  
M. Arsène Elie ABESOLO AKWE.
- **CONSEILLER EN COMMUNICATION :**  
M. Jean-Augustin NZENGUI.
- **CONSEILLERS TECHNIQUES :**  
MM. :
  - Parfait NSA-ENDAMNE ;
  - Jean EYENE BEKALE.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU MINISTRE :**  
Mme Marie-Madeleine MATSANGA MOURI.
- **SECRÉTAIRES DE CABINET :**  
Mmes :
  - Dorine Olivia EYEANG MBA ;
  - Marcelline NKARE.
- **SECRÉTAIRE PARTICULIÈRE DU DIRECTEUR DE CABINET :**  
Mme Cécile Carine ANGUE NZE.
- **CHARGÉS D'ETUDES :**  
MM. :
  - Jean-Marie EKANG OKOUAGHE ;
  - Joël AYONG OBAME.
- **CHARGÉS DE MISSIONS :**  
MM. :
  - Jean-Baptiste NKA BIBANG ;
  - Lambert MINKO MI-NDONG.
- **CHEF DU PROTOCOLE :**  
M. Hassan DABDY.
- **AIDE DE CAMP :**  
Adjudant Joachim OBIANG MBA.
- **AGENTS DE SÉCURITÉ :**
  - Caporal-Chef Dan Raoul NGUENGY.
  - Caporal Arnaud Junior NZE MBA.
- **CHAUFFEUR PARTICULIER :**  
M. Junior Tanguy ONDO MENVIE.